

Demande d'Autorisation Environnementale

Projet de forage du puits IZA23

Stockage souterrain de gaz naturel
d'Izaute

Estimation des dépenses pour les mesures ERC

Date	N° rév.	Révision	Etabli par	Vérificateur	Approbateur
02/02/22	0	Emission originale	Teréga	J. Durand L. Prat	N.Jamot

TERÉGA S.A.

Siège social : 40, avenue de l'Europe • CS 205 22 • 64010 Pau Cedex
Tél. +33 (0)5 59 13 34 00 • Fax +33 (0)5 59 13 35 60 • www.terega.fr

Capital de 17 579 088 euros • RCS Pau 095 580 841

Direction des Opérations

Service Forage-Puits

Projet IZA23

Suivi par : Juliette Durand

Estimation des dépenses pour les mesures ERC

Dans le cadre du projet IZA23 de Teréga, un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale a été déposé auprès de l'administration.

Ce document vient compléter le dossier versé à l'enquête publique en apportant des éléments d'estimation de dépenses des mesures prises pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement.

Les différents impacts du projet sur l'environnement, et les mesures associées d'Evitement, Réduction, ou Compensation (ERC) ont été étudiés dans l'étude d'impact du projet. Le tableau suivant présente l'estimation budgétaire associée à ces mesures.

Le budget global du projet intègre la prise en charge de ces mesures.

Mesure ERC	Description	Estimation budgétaire (€)
Dispositifs visant à réduire le risque de pollution accidentelle des sols/eaux	Aménagement d'une dalle de propreté, de l'aire de stockage produits, du dispositif de traitement des eaux de ruissellement de la plateforme	200 000 €
Gestion et élimination des fluides de forage	Gestion des fluides en circuit fermé et envoi en filière de revalorisation des déblais et fluides de forage.	150 000 €
Energie : consommation de carburant Emissions sonores	Sélection d'équipements performants, conception moderne de l'appareil de forage. Intégration des critères environnementaux pour la sélection de l'appareil de forage et des différents prestataires.	pas de coût supplémentaire, car inclus dans le cahier des charges
Risques naturels et technologiques	<p>La supervision technique et HSE continue du chantier est assurée par une société spécialisée pour les opérations de forage, incluant montage et replis du rig.</p> <p>La supervision technique et HSE des phases préparatoires (génie civil) et consécutive au forage (travaux de surface) est assurée selon les exigences relatives aux travaux sur le site de Izaute .</p>	pas de coût supplémentaire, car inclus dans le cahier des charges

Risques naturels et technologiques	Audit préalable par expert tierce partie de l'appareil de forage, réception et tests des équipements sur site	30 000 €
Suivi du chantier par un écologue	Définition, supervision et évaluation par un écologue indépendant des mesures pour la préservation du petit gravelot (espèce protégée d'oiseau) . Il est prévu la rédaction de la notice environnementale chantier, des visites périodiques (1/2 journée de visite 1 semaine sur 2 de mars à juin) et la remise d'un rapport environnemental de fin de chantier.	8 750 €
Effarouchement petit gravelot	Selon préconisations de l'écologue	1500 €
Habitat de substitution petit gravelot	Travaux de mise en place de talus pour la nidification d'une espèce d'oiseau protégé.	3 000 €
Plaquette informative	Edition et distribution d'une plaquette informative aux riverains, avec coordonnées de l'interlocuteur projet	100 €
Sensibilisations des opérateurs	Sensibilisation au respect des règles du centre d'Izaut, à la limitation des bruits chantier et base vie, aux risque routiers : déployé à travers les accueils site et chantier et l'animation HSE déployée lors du chantier	pas de coût supplémentaire, car inclus dans l'organisation
	Total :	363 380€